PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*
PRÉFET COORDONNATEUR

Agence française
des chemins
de Compostelle

# CHARTE DE GESTION DU BIEN UNESCO

# CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE

## Contexte

Le 2 décembre 1998, le comité du patrimoine mondial de l'UNESCO réuni à Kyoto a inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le bien culturel en série intitulé « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Cette inscription fait suite à celle du « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » en Espagne en 1993 et à celle de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » en 1985. Contrairement au bien espagnol qui comprend le chemin lui-même dans sa linéarité et l'ensemble des monuments qui le bordent, le bien français prend en compte une sélection de monuments, d'ensembles, qui évoquent le contexte du pèlerinage. Il en est de même des sections de sentier qui résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs.

Ce bien constitué de 78 composantes (64 édifices, 7 ensembles patrimoniaux et 7 sections de sentier) témoigne des aspects spirituels et matériels du pèlerinage.

Depuis le dernier rapport périodique de l'UNESCO en 2013 et la désignation d'un Préfet coordonnateur pour le bien, le préfet de la région Occitanie, l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle s'efforcent de mettre en place progressivement les outils de protection et les systèmes de gestion et de gouvernance de ce bien en série qui couvre une grande partie du territoire métropolitain français (10 régions, 32 départements, 95 communes).

Afin de répondre à l'obligation de se doter d'un Plan de gestion pour tous les sites du Patrimoine mondial, inscrite dans le code du Patrimoine depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, mais aussi de se saisir de cette opportunité d'élaborer conjointement une politique ambitieuse de valorisation du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », l'Agence française des Chemins de Compostelle, soutenue et accompagnée par l'Etat, a initié en mai 2021 une démarche d'élaboration de Plan de gestion Unesco à l'échelle nationale, tout en encourageant les gestionnaires de chacune de ses composantes à se doter de Plans de gestion locaux. Ce Plan de gestion fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral (2022).

## Ambition

Le bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » constitue une combinaison originale de valeurs patrimoniales, religieuses et spirituelles ainsi que d'enjeux de développement territorial. La place grandissante prise par l'itinérance – en réponse notamment à une attente sociétale forte (besoin de ralentir le rythme, de se reconnecter avec la nature et avec l'histoire, de se retrouver et retrouver du sens, ···) – a fait évoluer le nombre, la nature et les attentes des pèlerins et visiteurs de tous horizons. L'intérêt pour le pèlerinage et le patrimoine qui le jalonne va toutefois bien au-delà d'un public de marcheurs, et rend nécessaire l'appropriation de ses richesses et valeurs par les habitants des territoires qui l'accueillent.

L'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial du bien en série 868, a permis d'identifier 78 composantes représentatives des aspects spirituels et matériels du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le dossier de candidature initial, élaboré près de 10 ans avant l'entrée en vigueur des Plans de gestion au sein des dossiers Unesco, ne prévoit pas de mesures de ce type. La nature hétérogène des composantes du bien, son étendue géographique, l'importance du nombre d'acteurs et des échelons administratifs concernés... font en outre de la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle de ce bien un véritable défi, sans équivalent connu à l'échelle nationale.

## Objet et enjeux

La Charte de gestion vise à définir la coopération entre les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Elle prend le relais du protocole d'accord signé en 2015 entre l'Etat – préfecture de région Occitanie - et l'Agence française des chemins de Compostelle et reconduit en 2019.

Elle fixe les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi du Plan de gestion Unesco du bien et précise les rôles et engagements des signataires de la présente charte.

Elle acte l'engagement des acteurs de la gestion, dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, à œuvrer pour :

- la préservation du bien et sa transmission intacte aux générations futures ;
- le partage du bien, de ses patrimoines et des valeurs du Patrimoine mondial avec l'ensemble de l'humanité ;
- la pérennité de la démarche engagée, et son appropriation locale ;
- le maintien et le renforcement de la cohérence et de la cohésion au sein du réseau de composantes.

La démarche d'élaboration du Plan de gestion a permis de faire émerger quatre objectifs stratégiques, qui constituent les axes de la politique de préservation et de valorisation du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », et de développement durable des territoires dans lequel il s'inscrit :

I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires
II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien
III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires, et communiquer
IV. Encourager la coopération

S'y ajoute un axe prioritaire, dont le mise en œuvre sous-tend la réussite de l'ensemble des axes stratégiques : celui de la « Gouvernance et animation du bien ».

## Signataires

Les spécificités du bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » ainsi que celles liées à la gestion d'un bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco impliquent une diversité d'acteurs institutionnels, reflets de la répartition des nombreuses composantes du bien sur un vaste territoire, ainsi que de la transversalité des domaines abordés.

En cherchant à organiser ce vaste réseau d'acteurs territoriaux de la gestion des composantes du bien et afin de disposer d'un interlocuteur, l'Etat a progressivement encouragé l'Agence française des chemins de Compostelle à assumer le rôle de représentant des collectivités territoriales concernées, ainsi que de relais auprès d'elles.

Dans le but d'assurer une gestion et un suivi complets et efficaces, les signataires de la présente Charte sont donc :

- l'Etat, représenté par le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien ;
- et l'Agence française des chemins de Compostelle, représentée par son président.

## Rôles et compétences des signataires dans le cadre de la gestion du bien

- Les représentants élus et techniciens (référents) des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires ;
- Les représentants des services de l'Etat : correspondants patrimoine mondial des DRAC et DREAL concernées, conservations régionales des Monuments historiques, services départementaux de l'architecture et du patrimoine, Direction générale de l'architecture et du patrimoine du ministère de la culture ;
- Les représentants des 10 Régions concernées ;
- Le Centre des monuments nationaux ;
- Les représentants associatifs : Fédération française de la randonnée pédestre, Fédération Compostelle France, associations patrimoniales, … ;
- Les acteurs culturels et du tourisme ;
- Les représentants de l'Église (affectataire).

Le Comité interrégional de bien peut, en tant que de besoin, s'entourer des structures et personnes ressources nécessaires à la poursuite de ses objectifs, à l'image du Conseil scientifique installé en 2017 et animé par l'AFCC.

Afin de préparer les réunions du Comité de bien, il est institué un Comité technique de gestion regroupant des représentants techniques de l'Etat et de l'Agence. Des commissions ouvertes aux acteurs du bien peuvent également se réunir sous forme de groupes de travail thématiques. Elles sont animées par l'AFCC et ont vocation à faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion, à encourager les coopérations et à renforcer les solidarités au sein du réseau.

## Pilotage et animation

Les partenaires de la gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » désignent l'Agence française des chemins de Compostelle pour assurer avec le soutien de l'Etat l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion national.

A cette fin, l'Agence française des chemins de Compostelle met en place les instances de gouvernance et les mécanismes de contrôle (Comité interrégional de bien, Comité technique de gestion, groupes de travail thématiques), dont elle assure l'animation et le secrétariat.

## Signatures

**Toulouse, le 10 juin 2026**

| | |
|---|---|
| Le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », | Le président de l'Agence française des chemins de Compostelle, |
| M. Pierre-André DURAND | M. John PALACIN |

**En tant que co-pilotes de la démarche Plan de gestion :**

- **L'Etat :**

L'Etat est le garant de la protection et de la conservation de l'ensemble des édifices classés au titre des Monuments Historiques, des sites et paysages écrins des sections de sentiers, et de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en tant que signataire. Il est également propriétaire de 12 composantes sur les 78 composantes que compte le bien. Enfin, les décrets d'application publiés le 29 mars 2017 au sujet des dispositions de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 concernant les sites du Patrimoine mondial stipulent que les Plans de gestion font l'objet d'un arrêté conjoint des préfets de région concernés par le Bien.

- **L'Agence française des Chemins de Compostelle :**

L'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC), a pour objet statutaire de définir et de mettre en œuvre une coopération interrégionale et transnationale permanente pour la reconnaissance, la restauration, la mise en valeur et l'animation des anciens itinéraires de pèlerinage appelés chemins vers Compostelle et de tous les biens inscrits qui s'y rattachent. Elle réunit plus de 170 adhérents dans 10 régions françaises parmi lesquels une centaine de collectivités territoriales – Régions, Départements, communes et EPCI -, et de nombreuses associations.

De par ses missions et le grand nombre de collectivités territoriales propriétaires et gestionnaires de composantes y adhérant, l'AFCC assume naturellement depuis l'inscription un rôle primordial de structuration de ce complexe réseau d'acteurs. Sa légitimité s'est construite progressivement, par le biais d'une reconnaissance et d'un courrier d'encouragement à poursuivre dans cette voie de la part du Ministère de la culture en 2007, puis par la signature d'un protocole d'accord avec l'Etat le 5 novembre 2015, complété par un avenant le 15 mars 2019. C'est donc en tant que représentant des collectivités territoriales propriétaires et/ou gestionnaires et par délégation de la part de l'Etat que l'AFCC anime l'élaboration, puis la coordination et le suivi du Plan de gestion, et porte ou soutient du point de vue technique et/ou financier un grand nombre d'actions du Plan de gestion.

## Gouvernance

Dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gestion du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », un Comité interrégional de bien a été instauré le 19 janvier 2015. Cette instance décisionnaire est chargée de :

- assurer la gouvernance globale du bien ;
- piloter l'élaboration du Plan de gestion Unesco et d'en arbitrer les priorités ;
- faciliter sa mise en œuvre en favorisant l'accompagnement technique et financier des actions retenues ;
- vérifier sa mise en œuvre en assurant le suivi et l'évaluation des actions, puis en validant les rapports de gestion ;
- mettre à jour le Plan de gestion au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le Comité interrégional de bien assume ainsi le rôle d'autorité transversale de gestion, conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*. Il se réunit une fois par an.

Ce Comité interrégional de bien est co-présidé par :

- Le préfet de région Occitanie, préfet coordonnateur du bien, ou son représentant ;
- Et le président de l'Agence française des Chemins de Compostelle, ou son représentant.

Et, en plus d'eux, constitué ainsi qu'il suit :